

## ○ LE ROCHER ZOMBI



### > DESCRIPTION



Forêts sur mornes volcaniques (environ 109 hectares), avec présence de magnifiques rochers de brèches andésitiques qui reposent sur un soubassement calcaire, phénomène exceptionnel dans l'île, et comprenant des ravines encaissées, des crêtes étroites ventées et des pentes à forte déclivité. Les forêts sont de type sempervirent saisonnier tropical (mésophile) d'horizons et de stades dynamiques variables, par suite d'une topographie complexe. Îlots mésophiles types sur le versant Nord, sous la côte 231, avec des Balata (*Manilkara bidentata*), et des régénérations d'Acomat Franc, (*Sideroxylon foetidissimum*); îlots mésophiles secondaires, sur les pentes du Rocher Zombi, côte 282, avec des Pois doux (*Ingra laurina*) et des Bois Blanc (*Simarouba amara*); Îlots subclimaciques sur les crêtes rocheuses autour de la côte 231, avec des Balata et des Bois Guépois (*Myrcia leptoclada*); îlots dynamiquement très homogènes sur la pente Ouest du Rocher Zombi, mais avec une prépondérance globale du Poirier (*Tabebuia heterophylla*). Faune importante, en particulier l'avifaune sédentaire et migratrice (*Coccyzus americanus*).



Crédit photo: collection Fland

*Eugenia confusa*

### > INTÉRÊTS

- **Botanique** : réservoir génétique de nombreuses espèces rares comme l'Acomat franc (*Sideroxylon foetidissimum*), le Bois Guépois (*Myrcia leptoclada*), *Brosimum alicastrum*,...
- **Faunistique** : grande diversité de la faune, en particulier, refuge de certains oiseaux migrateurs sylvoles et nidification des sédentaires.
- **Géologique** : les rochers de brèches andésitiques sur soubassement calcaire.
- **Paysager** : grande diversité de paysages, en liaison avec la diversité topographique - Blocs spectaculaires.

### > AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

- Classement en zone ND, pour préserver les zones encore non urbanisées.
- Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
- Intégration au Réseau des Réserves Naturelles du Sud de la Martinique.





# LE ROCHER ZOMBI

inventaire

COMMUNES DE  
RIVIÈRE PILOTE  
ET DU MARIN

